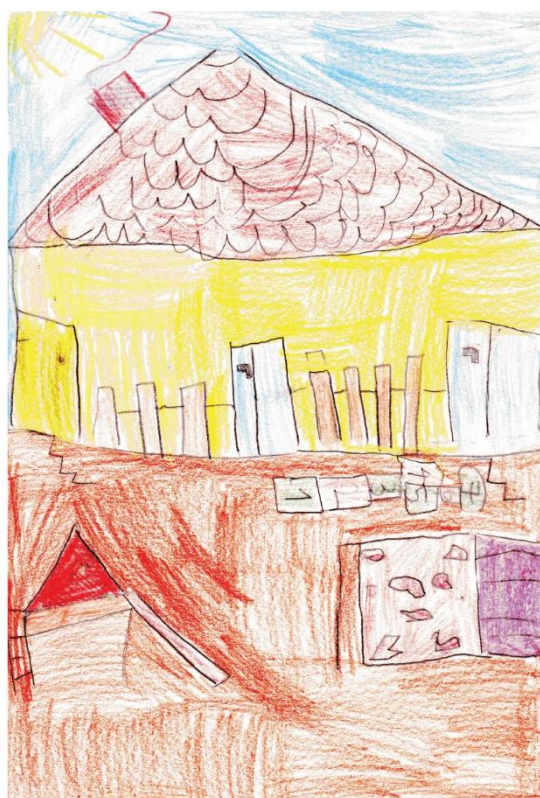


LIVRET D'ACCUEIL



2024 - 2025

École Primaire
Commelle
Semons
Arzay

BIENVENUE À L'ÉCOLE « LES 4 PLATANES >> DE COMMELLE !

**Ce livret regroupe l'essentiel
des informations importantes
relatives au fonctionnement
de la vie scolaire et périscolaire.**

**Si vous souhaitez des informations
complémentaires, n'hésitez pas
à vous adresser aux équipes
mentionnées dans ce livret.**

**À chaque rentrée les modifications apportées
sur ce livret seront téléchargeables sur le site de
la commune de Commelle
(<https://portedesbonnevaux.fr>)**

SOMMAIRE

L'ÉCOLE

Le plan	3
Contacteur l'école	4
Les classes et l'équipe éducative	5
Les horaires et le calendrier scolaire	7
Le règlement de l'école	8
Une coopérative à l'école : l'O.C.C.E.	10
Le projet d'école	11
Les évènements de l'école	12
Les parents délégués au conseil d'école	14
Le Sou des écoles	15

LES SERVICES MUNICIPAUX

La garderie / Agent technique	17
Le restaurant scolaire	18
Les transports scolaires	18

NUMÉROS UTILES

19

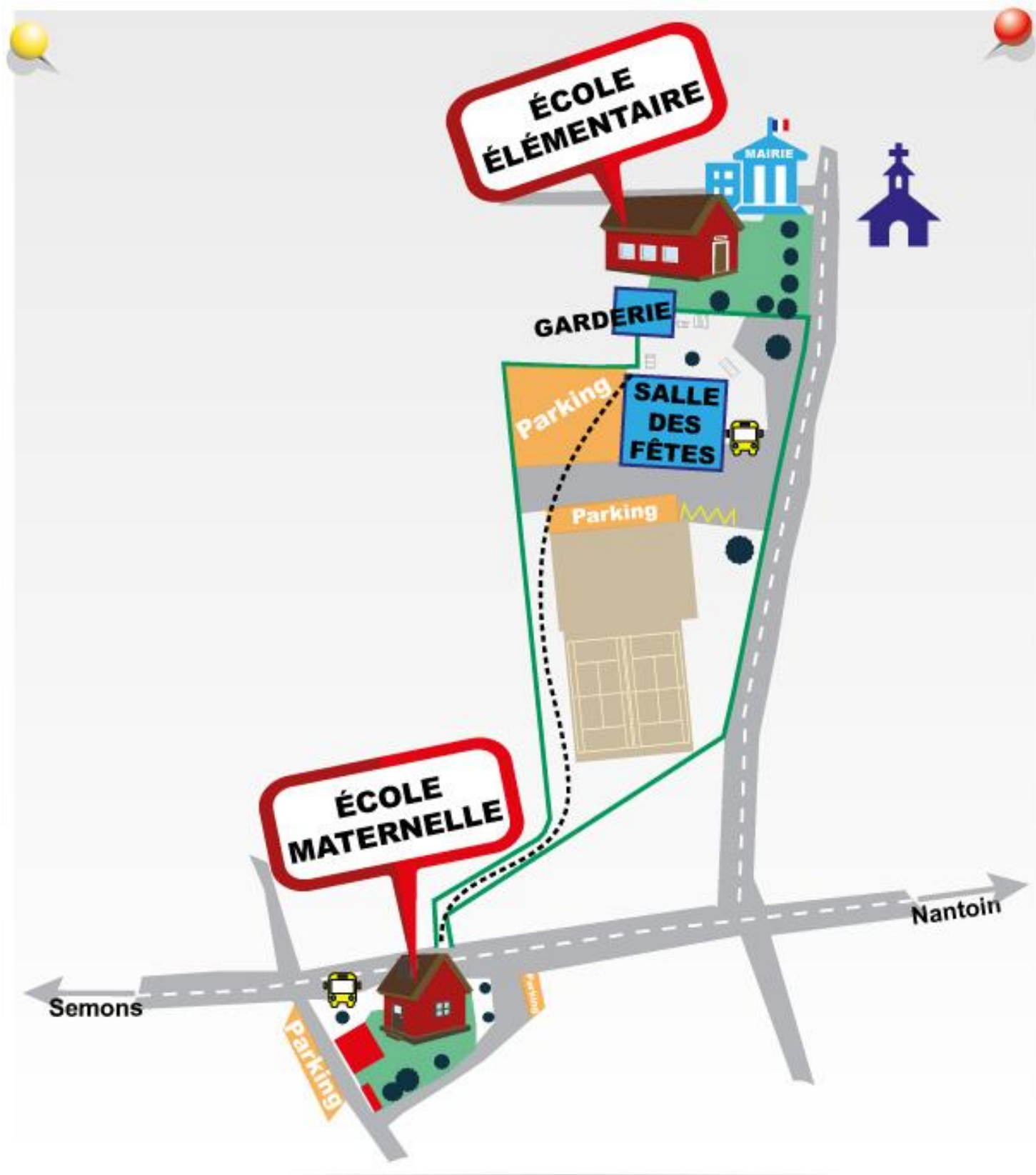
NOTES

20



L'ÉCOLE

LE PLAN



CONTACTER L'ÉCOLE

PAR TÉLÉPHONE



MATERNELLE 04.74.20.21.61

ÉLÉMENTAIRE 04.74.20.43.56
07.48.72.34.11

PAR COURRIEL



ce.0380354d@ac-grenoble.fr

PAR COURRIER



École Primaire
31, chemin du grand battoir
38260 COMMELLE



CONTACTER LES SERVICES MUNICIPAUX

GARDERIE ■ RESTAURANT SCOLAIRE

Florence FRANÇOIS
06.79.01.81.26

MAIRIE DE PORTE DES BONNEVAUX
04.74.54.22.15

@ : commune@portedesbonnevaux.fr
MAIRIE DE COMMELLE
04 74 20 26 64

LES CLASSES & L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

DIRECTION M. Bruno **TISSOT**

ÉCOLE MATERNELLE

PETITE et MOYENNE SECTION (PS – MS)

Enseignants

A.T.S.E.M

M. Bruno
TISSOT



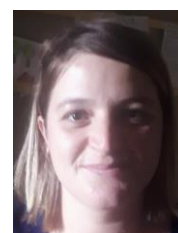
Mme Karima
LAKBIR



Mme Rachel
BOUYER



Mme Virginie
CAHIER



Les enseignants des classes de toute petite à grande sections sont assistés d'une A.T.S.E.M (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle) qui les accompagne auprès des élèves au cours de la journée. L'enseignant(e) a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites.



Mme Katia
CHAUVET

Etudiante en alternance
CAP AEPE (*accompagnement éducatif petite enfance*)



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

GRANDE SECTION-COURS ELEMENTAIRE 1 (GS CE1)

Mme Myriam
OFFROY

Enseignante



Mme Adeline
ABEL COINDOZ

ATSEM

COURS PRÉPARATOIRE - COURS ELEMENTAIRE 1 (CP CE1)



Mme Corinne **CATTIN**

Enseignante

COURS ELEMENTAIRE 2 - COURS MOYEN 1 (CE2-CM1)



Mme Carla **BRUGNEAUX**

Enseignante

COURS MOYEN 1 et 2 (CM1 – CM2)



Mme Isabelle **SERUSCLAT**

Enseignante

TITULAIRE REMPLAÇANT



Mme Mariange **BARD**



LES HORAIRES & LE CALENDRIER SCOLAIRE

JOURS DE FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE :

MATERNELLE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
MATIN	Ouverture du portail	8H15	8H15	8H15	8H15
	<i>Début de la classe : 8H25</i>				
	Sortie	11H40	11H40	11H40	11H40
APRÈS-MIDI	Ouverture du portail	13H15	13H15	13H15	13H15
	<i>Début de la classe : 13H25</i>				
	Sortie	16H10	16H10	16H10	16H10

ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
MATIN	Ouverture du portail	8H20	8H20	8H20	8H20
	<i>Début de la classe : 8H30</i>				
	Sortie	11H45	11H45	11H45	11H45
APRÈS-MIDI	Ouverture du portail	13H20	13H20	13H20	13H20
	<i>Début de la classe : 13H30</i>				
	Sortie	16H15	16H15	16H15	16H15

CALENDRIER SCOLAIRE

	RENTRÉE scolaire	Vacances de la TOUSSAINT	Vacances de NOËL	Vacances d'HIVER	Vacances de PRINTEMPS	Vacances d'ÉTÉ
Fin des cours		Vendredi 18 octobre 2024	Vendredi 20 décembre 2024	Vendredi 21 février 2025	Vendredi 18 avril 2025	Vendredi 4 juillet 2025
Reprise des cours	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 4 novembre 2024	Lundi 6 janvier 2025	Lundi 10 mars 2025	Lundi 5 mai 2025	

► Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai 2025 (Pont de l'Ascension)

LE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

Depuis septembre 2019, l'obligation scolaire est abaissée à 3 ans. L'école est donc obligatoire pour les enfants de 3 ans (Petite Section) le matin et l'après-midi.

Tous les documents collés ou insérés sur le cahier ou dans la pochette de liaison concernant la vie scolaire de votre enfant sont à signer par les parents. Vous êtes invités à le contrôler très régulièrement dans le cartable, il pourra vous servir de moyen de communication avec les enseignants notamment pour justifier les absences de votre enfant.

En cas d'absence de longue durée ou pour convenance personnelle (voyage, départ anticipé...) les familles doivent obtenir une autorisation auprès du directeur qui pourra en informer Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Une charte pour les parents accompagnants les sorties scolaires est mise en place à la rentrée 2023.

Pour faciliter la vie des classes, merci de nous communiquer les informations non urgentes comme l'absence de l'élève par téléphone (en dehors des heures de classes : avant 8h20, de 11h50 à 13h15) ou par courriel.

En cas de problème particulier, les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants ou le Directeur.

ASSURANCES

Chaque élève doit fournir une attestation d'assurance sur laquelle doivent figurer les garanties **responsabilité civile et individuelle accident** qui sont nécessaires pour les activités pratiquées à l'extérieur de l'école (piscine, voyage, sorties diverses...). Si la seconde garantie n'était pas spécifiée, votre enfant ne pourrait pas participer à ce type d'activité.

LIVRES SCOLAIRES

Tous les livres prêtés aux enfants doivent être couverts et marqués à leur nom. En cas de perte ou de grave détérioration, il sera demandé aux parents le remplacement du livre. Il en est de même pour le matériel scolaire (compas, équerre, calculatrice...)

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

La collation du matin pour les enfants de maternelle n'aura lieu que le vendredi. Elle permettra aux élèves un véritable apprentissage du goût et de la nutrition.

En classe élémentaire, et uniquement si l'enfant n'a pas pris de petit déjeuner, un goûter choisi pourra être pris à l'accueil du matin. Aucun goûter ne sera pris durant les récréations.

Les objets dangereux et de valeur sont interdits (canifs, jeux vidéo, cartes, bijoux...) ainsi que tout échange de ces mêmes objets. En cas de perte ou de vol, l'école décline toute responsabilité.

Le contenu du cartable de l'élève à son arrivée le matin reste sous la seule responsabilité de ses parents.

Les élèves devront avoir des tenues et chaussures adaptées à toutes les activités scolaires (éviter les tongs/claquettes).

Les élèves de classe élémentaire devront disposer d'une paire de chaussons ainsi qu'une petite bouteille ou gobelet (incassable) marqués au nom de l'élève.

En cas d'accident, le directeur ou l'enseignant prévient les parents ou le SMUR si nécessaire.

RESPONSABILITÉS ET INTERVENANTS

Le directeur est responsable de l'ensemble des locaux scolaires, de la sécurité des personnes et des biens. C'est lui qui accorde l'agrément aux personnes qui participent à l'encadrement des sorties, voyages...

Chaque enseignant reste maître et responsable de l'organisation pédagogique de ses activités.

Le directeur recevra les parents, après prise de rendez-vous, durant sa journée de décharge le mardi et certains lundis.

En cas de comportement irrespectueux, injurieux, violent d'un élève ; le directeur pourra prononcer une mesure conservatoire pouvant aller jusqu'à 5 jours d'exclusion de l'enfant concerné.

En cas de non-respect du règlement de l'école ou de l'un de ses avenants, les élèves pourront ne pas être accueillis à l'école.

ÉCHELLE DE SANCTIONS TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

NIVEAU 0		Comportement adapté au scolaire et périscolaire
NIVEAU 1	RAPPEL À LA RÈGLE	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur et perd le droit au « vert ».
NIVEAU 2	RÉPRIMANDE	L'enfant explique la règle qu'il a transgressée et répare son erreur. Il perd momentanément un droit noté dans la liste affichée dans chaque classe et sur les lieux du périscolaire.
NIVEAU 3	1^{er} AVERTISSEMENT Les parents sont informés (signature de la fiche de réflexion)	L'enfant cesse toute activité. Il remplit une 1 ^{ère} fiche de réflexion et propose une réparation (excuses à son camarade ou à l'enseignant ou à l'animateur-surveillant) Il est reçu par le directeur La fiche est signée par le directeur et les parents et conservée dans le dossier de l'enfant.
NIVEAU 4	2^{ème} AVERTISSEMENT Les parents sont convoqués par l'enseignant ou le représentant de la mairie	L'enfant remplit une 2^{ème} fiche de réflexion en présence de l'enseignant ou de l'animateur – surveillant et du responsable de cantine. Les parents sont convoqués à la mairie. Un contrat est éventuellement signé entre la commune, les parents et l'enfant. En cas de non-respect du contrat l'enfant est exclu temporairement ou définitivement de la cantine.

UNE COOPÉRATIVE À L'ÉCOLE : L'O.C.C.E



Chaque début d'année, il est demandé aux parents une somme d'argent (dégressive en fonction du nombre d'enfants par famille inscrits à l'école). Cette somme comprend une adhésion à l'association nationale "O.C.C.E." et une participation au compte de l'école.

Les sommes ainsi récoltées et complétées par les dons du Sou des écoles permettent aux élèves de participer à diverses activités payantes (sorties, voyages, achats de matériels pour les classes...).

En cas de sorties importantes (plusieurs jours par exemple) une demande supplémentaire de financement sera demandée aux parents.

Les activités qui se déroulent hors de l'école **ne sont pas gratuites et ont un coût** et seule la fédération des moyens peut permettre leur réalisation.

LE PROJET D'ÉCOLE

En cours de réactualisation

POUR NOTRE ÉCOLE : PLUSIEURS ACTIONS CLASSÉES EN 4 GRANDS VOLETS

1

3 PARCOURS

- > Artistique et culturel
- > Citoyen
Pour un environnement protégé,
préservé et devenir citoyen au sein de
sa classe, de son école
- > Éducatif de santé
- > Climat scolaire

2

AMÉLIORATION DES RÉSULTATS AU REGARD DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

Étudier différents types de discours
pour mieux restituer

3

RÉPONDRE AUX EXIGENCE D'UNE ÉCOLE INCLUSIVE – ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

Rendre le parcours de l'élève
plus lisible

4

VIE SCOLAIRE (RELATION ÉCOLE-FAMILLE, COMMUNICATION, PARTENARIAT...)

Faire participer les partenaires
à la vie de l'école

LES ÉVÈNEMENTS DE L'ÉCOLE

SEPTEMBRE : JOURNÉE NETTOYONS LA NATURE



OCTOBRE : COURSE LONGUE



ÉLECTION DU CONSEIL DE VIE SCOLAIRE

NOVEMBRE : ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT



DÉCEMBRE : NOËL DES ENFANTS



FÉVRIER : CARNAVAL



JUIN : FÊTE DE L'ÉCOLE



LES PARENTS DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ÉCOLE

LES PARENTS DÉLÉGUÉS 2023 - 2024

PS – MS



**Céline
LEBACQZ**

GS – CE1



**Sandra
MENDES**

CP – CE1



**Aurélie
DALEM**

CE2 – CM1



**Julie
VALLIN**

CM1 – CM2



**Jennifer
KERUZORE**



**Agnès
SCABELLO**



Des parents élus

La première semaine d'école, les parents intéressés se manifestent auprès du directeur de l'école, afin de constituer une ou plusieurs listes.

Il faut un représentant et un suppléant (non obligatoire) par classe.

Le conseil d'école

Il se réunit trois fois par an sous la présidence du directeur d'école en présence des représentants des mairies, des enseignants, des A.T.S.E.M, des parents délégués et du D.D.E.N (Délégué Départemental de l'Education Nationale).

Rôle des parents délégués

Faire le lien entre la vie scolaire, périscolaire et la Mairie au cours de l'année scolaire, mais surtout pendant les 3 conseils d'école.



L'équipe de parents délégués, est élue pour un an jusqu'aux élections suivantes. Elle est chargée d'organiser les élections d'octobre en collaboration avec le directeur de l'école au sein du bureau des élections.



Durant le mois de septembre, les parents élus mettent en place des permanences, afin d'aider les parents dans le fonctionnement de la vie scolaire ou périscolaire.



LE SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Écoles est une association loi 1901
à but non lucratif.

Elle fonctionne grâce à des parents bénévoles qui organisent
des actions et des manifestations afin de
récolter des fonds pour le financement des activités scolaires de nos enfants de la PS au
CM2.

Le Sou permet de réduire l'impact financier pesant sur
les familles pour les sorties scolaires, en organisant
diverses manifestations qui s'adressent à tous pour le
plus grand plaisir des petits et des grands !

Il permet aussi aux instituteurs de choisir des
abonnements pour les classes et de renouveler du
matériel (jeux pour la cour, activités manuelles...)

ANNÉE 2024-2025

LE SOU VERSE

7000 €

**sur le compte
OCCE de l'école**

*Le Sou n'intervient pas dans la programmation et le choix des activités pédagogiques que
les enseignants proposent à nos enfants, il permet de financer une large partie de
celles-ci : course-longue, spectacle de Noël, sorties scolaires...*

**TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE AU SOU DES ÉCOLES
ET NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !**

**Vous pouvez participer à nos actions en tant que bénévoles lors des événements :
installations des salles, animation, serveurs, bras à tout faire...**

L'ÉQUIPE du SOU 2024-2025

Le Sou fonctionne avec un conseil d'administration formé d'un président, président adjoint, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint, et avec des membres actifs.



**Sandra
MENDES**

Présidente



**Marjolaine
VIGNON**

Trésorière



**Lauren
BORG**

Secrétaire



**Laura
MOREL**

Trésorière adjointe

Et les membres actifs :

Kévin et Madison GRENIER, Florence SICAUD, Nicolas et Laura LAURENT, LaureBOURNAT, Anne-Lise et Morgan NICOUD, Aymerick et Isabelle LEBARBIER, Laurent et Ekaterina BARNET, Stéphanie COLOMB, Matias PACHECO, MarcRAVET, Aurélie ROBIN, Jérémy EYMONNET, Laurette DENOLLY ...

ÉVÉNEMENTS 2024 - 2025

PHOTO CLASSE & FAMILLE

14 & 18 octobre

CARNAVAL

Samedi 15 février
à SEMONS

COMMANDE FROMAGE & VIN

18 octobre au 5 novembre
Distribution le 24/11/24

VENTE DE PLANTS & FLEURS

avril / mai

VIDE GRENIER

24 novembre

CHORALE & VENTE NOËL

19 décembre

FÊTE DE L'ÉCOLE

samedi 21 juin

Sous réserve de modifications éventuelles dues aux conditions sanitaires

Il est toujours temps de rejoindre notre belle équipe !

Suivez les dernières actualités du Sou
sur notre profil Facebook ou aimez la page
« Sou Ecoles Commelle Semons Arzay »



LES SERVICES MUNICIPAUX



LA GARDERIE

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Le matin
de **7H20** à **8H20**
Le soir
de **16H30** à **18H15**



**Florence
FRANÇOIS**
Responsable



**Rachel
BOUYER**



**Johanne
CADIEU**



**Cécile
GOUBET**



Les **INSCRIPTIONS/DÉSINSCRIPTIONS** à la
GARDERIE et au **RESTAURANT SCOLAIRE**
se font via : **LE PORTAIL eTicket**
du **SITE INTERNET** de
Commelle / Porte-Des-Bonnevaux

NB : Le dossier d'inscription pour la garderie doit être renseigné pour tous les élèves puisque les enfants qui n'auraient pas été récupérés à la sortie de classe, seront redirigés vers la garderie.



AGENT TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Marc RAVET





LE RESTAURANT SCOLAIRE



**Florence
FRANÇOIS**
Responsable



**Rachel
BOUYER**



**Johanne
CADIEU**



**Virginie
CAHIER**



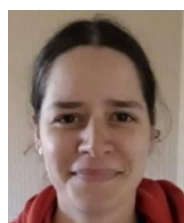
**Cécile
GOUBET**



**Adeline
ABEL
COINDOZ**



**Karine
DUMOULIN**



**Christelle
FRANÇOIS**

**De 11H45 à 13H25
prise en charge de
68 enfants maximum**

(20 maternelles et
48 élémentaires)

Les élèves de maternelle mangent les premiers entre 11H45 et 12H30 et rejoignent ensuite l'école maternelle. Ils sont alors dirigés vers la sieste pour les plus petits tandis que les plus grands sont libres de jouer ou de se reposer jusqu'à la reprise du temps scolaire.

Les élèves d'élémentaire mangent ensuite de façon échelonnée entre 12H15 et 13H, ils ont donc un temps avant et après le repas pour se détendre.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Réservés aux élèves résident sur les communes d'Arzay et Semons, ils sont gratuits.



**Florence
FRANÇOIS**



**Rachel
BOUYER**

Les élèves de moins de 6 ans
sont sous la surveillance
d'un agent municipal.



Les enfants n'ayant pas 3 ans révolus, ne peuvent pas bénéficier des transports scolaires.

Pour bénéficier de ces transports, consulter la page :

www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/

LA MÉDECINE SCOLAIRE

Centre médico-scolaire
40, rue de la halle
38260 LA CÔTE SAINT ANDRÉ

04.74.20.43.54

@ : cms38-lacote@ac-grenoble.fr

R.A.S.E.D

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés

Psychologue scolaire : Mme Nicole DOUGET-VRAY / **04 74 20 34 58**

Maître d'adaptation E : Mme Cécile NAVILLE / **04 74 20 39 61**

@ : rasedcsa@bievre-valloire.ac-grenoble.fr

ENSEIGNANTE RÉFÉRENTE HANDICAP

Mme Audrey HINGE
Collège Rose Valland
1 rue Pierre de Coubertin
38590 Saint Etienne de Saint Geoirs

06 09 51 33 36

@ : ash38-bievre-valloire@ac-grenoble.fr

I.E.N

L'Inspection de l'Éducation Nationale

I.E.N Bièvre Valloire
4, place Rose Valland

38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS

04.76.05.02.87

